



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPES SEPTENTRIONALES

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 - 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX
Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92 – E-mail : contact@sicas.fr – Site Internet : www.sicas.fr

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

- DEL 2025 / 01 -

Débat d'Orientations

Budgétaires 2025

SEANCE DU 24 MARS 2025

Résultat des votes :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre mars, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales, s'est réuni à dix-huit heures trente, dans la salle de réunion de l'immeuble du Chatelet à SENAS sous la présidence de Monsieur GINOUX Philippe et suivant la convocation en date du 3 Mars 2025.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 18 Mars, une seconde réunion a été programmée le 24 Mars 2025.

Présents :

M. Pierre RAVIOL

M. Eric ECREPONT

M. Philippe REYNAUD

M. Bernard CLARETON

M. Jean-François RIGAT

M. Philippe GINOUX

Mme Aline PELISSIER

M. Louis-Pierre FABRE

M. Louis MAUREL

M. Michel BLANC

M. Thierry CLARETON

M. Serge MANNONI

Mme Elisabeth SCHWEITZER

M. Roger ROSTAN

Excusés :

Mme Elisabeth RABOUIN

représentée par Philippe REYNAUD

Absents :

M. Jean-Marc BALDI

M. Laurent GESLIN

M. Régis GINOUX

M. Jean-Christophe DAUDET

M. Vincent FAURE

M. Rémy DEMICHELIS

M. Jean-Pierre SEISSON

M. Robert ANASTASI

Mme Magali MISTRAL

M. Michel GAVANON

M. Jean-Louis DEVOUX

M. Henri MILAN

M. Michel BARAT

Mme Sylvie MAZELI

M. Francis DEMISSY

M. Christian NERVI

M. Yves PICARDA

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 31/03/2025

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20250324-DEL 2025-01-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Conformément aux articles L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36, L5622-3, L5711-1, L5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Le Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales compte parmi ses membres au moins une commune dont la population est supérieure à 3500 habitants. Le vote du budget primitif doit donc être précédé dans les deux mois avant son examen d'un débat d'orientations budgétaires.

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré

Prend acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025, présenté ce jour, par Monsieur le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Philippe GINOUX

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 31/03/2025

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20250324-DEL_2025-01-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025